

<http://gec.venissieux.org/Instauration-d-une-tarification-pour-l-enlevement-et-le>



Instauration d'une tarification pour l'enlèvement et le nettoyage des dépôts sauvages



- Interventions -
Publication date: mardi 8 octobre 2024

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits
réservés

Madame le maire, chers collègues,

C'est avec une grande fierté que j'interviens sur ce dossier. La question de la propreté dans la ville est un point essentiel pour les habitants.

Le grand nombre de clics sur ces questions et la quantité d'intervention sur ce sujet dans les réunions et les Assemblées Générales des conseils de quartiers montrent l'intérêt des habitants pour leurs cadres de vie.

C'est d'ailleurs l'une des questions de la grande consultation citoyenne mise en place par la Ville jusqu'au 2 novembre.

En tant que président du conseil de quartier de Jean Moulin - Henri Wallon, je suis bien placé pour parler des dégradations et des dépôts sauvages.

Un travail conséquent a été mis en place avec tous les partenaires de la ville, le conseil de quartier, la Métropole, les bailleurs, et les commerçants pour trouver des solutions ensemble aux dépôts sauvages qui empoisonnent la vie des habitants depuis bien trop longtemps, qui attirent des nuisibles et qui ont des conséquences sur la qualité de vie des gens vivant à proximité.

Aujourd'hui la ville de Vénissieux déploie beaucoup d'énergie pour la propreté. Nous employons plus de 80 jardiniers qui consacrent 30 % de leurs temps de travail soit près de 40 000 heures pour l'entretien des espaces publics, la propreté mobilise un budget de 865 000€ annuel pour 2 marchés d'insertion, nous organisons des sensibilisations comme la semaine de la propreté, et de nombreuses initiatives sont mises en place dans les maisons de l'enfance et lors des temps périscolaires. Nous déployons des outils de signalements des dysfonctionnements comme le clic pour la ville de Vénissieux et son pendant métropolitain TOOdeGO. Les conseils de quartiers sont mobilisés avec différentes actions comme la mise en place d'une matinée pour ramasser les déchets.

Mais c'est avec amertume que nous constatons toujours la présence des dépôts sauvages, malgré tous nos efforts.

Parmi les déchets que l'on trouve régulièrement, il y a de l'ameublement, des déchets automobiles et bon nombre de déchets issus de chantiers ou de commerces. Cette délibération nous permettra de délivrer des amendes à ces personnes qui par leurs actions ne respectent ni les quartiers populaires ni leurs habitants, ni l'environnement.

Nous savons que s'il faut faire tout notre possible pour nettoyer, et il faut aussi impérativement sanctionner ceux qui salissent.

Des procédures juridiques existantes et les procès-verbaux transmis au procureur sont trop lourdes et trop rarement suivies d'effet. C'est pourquoi nous nous dotons d'un nouvel outil, plus simple à utiliser et beaucoup plus dissuasif avec des niveaux d'amendes prévues dans cette délibération.

Quand certains se bornent à faire des groupes Facebook et d'autres se mettent en scène en allant ramasser trois déchets, nous, nous continuons notre travail qui est un long combat quotidien et nous nous mettons en action pour avoir des résultats sans faire de cinéma.

Instauration d'une tarification pour l'enlèvement et le nettoyage des dépôts sauvages

J'en profite pour prévenir ceux qui continuent à déposer des encombrants derrière le centre commercial pyramide, dans peu de temps, cela vous coûtera très cher !

Je conclurais cette intervention en remerciant tous les acteurs qui agissent pour nous aider à rendre notre ville plus propre.

Je vous invite donc tous à voter cette délibération qui sera un outil de plus au service des Vénissians. Je vous remercie.